



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

REUNION PLENIERE DU CNLE **Vendredi 26 juin 2020**

Ministère des Solidarités et de la Santé

Relevé de conclusions	4
Introduction	5
Intervention de Mme Christelle Dubos	5
Synthèse des remontées des personnes concernées, personnes ressources et associations suite au confinement	5
Poursuite du débat avec les membres du CNLE	6

Membres présents :

- **PRÉSIDENTE** : Fiona LAZAAR
- **Christelle DUBOS** - Secrétaire d'Etat auprès du ministère des Solidarités et de la Santé
- **ELUS ET REPRESENTANTS DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE**
Joëlle MARTINAUX UNCCAS
- **ASSOCIATIONS**
Alain VILLEZ Les petits frères des Pauvres
Delphine BONJOUR Secours catholique
Henriette STEINBERG Secours populaire français
Florent GUEGUEN Fédération des acteurs de la solidarité
Dominique VIENNE ATD Quart Monde
Claire HEDON ATD Quart Monde
- **PARTENAIRES SOCIAUX**
Chantal RICHARD (CFDT)
Elise N'GUYEN (U2P)
Pierre-Baptiste CORDIER-SIMONNEAU (CFTC)
- **PERSONNES QUALIFIÉES**
Jean-Claude BARBIER
Nicolas DUVOUX
Noëlle MARILLER
Christophe ROBERT
Patrice BLANC
- **PERSONNES CONCERNÉES**
Dominique VIRLOGEUX
Melinda LY
André MARCEL
Fatouma DIOP
Aurélien MERABET
Nicolas ZEUTZIUS
Marie-Jeanne GRENIER
Sandra SALZANO
Henry VIGOURT
Nathalie MONGUILLON
Ali TAMRAOUI
Catherine MARRO
Sylvain TERNOIR
Cédric ROULY
Sylvie FOUCHE
Yasmina YOUNES
Aurélie AZEMARD
Emilia NALY
Yasmina TIHAMI
Sylvie HEBERT
Thomas DYLANE
Lucienne SOULIER

➤ **CESE**

Antoine DULIN

➤ **MEMBRES INVITES PERMANENTS**

• **ADMINISTRATIONS ET REPRESENTANTS DES MINISTRES**

Isabelle BENOITEAU - DG Trésor

Alexandre DUBOEUF – CROUZEIX - DGCS

Philippe LEBRETON – Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse

• **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**

Monique DUPUY - UNAF

• **CONSEILS ET COMITES**

Sylvie DURAND-TROMBETTA - Conseil National des Villes

Dominique RAIMBOURG - Commission consultative nationale des gens du voyage

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Brigitte ZAGO-KOCH

Fouad ACHIBA

Jérôme VIGNON

Michèle LELIEVRE

Fatima GUEMIAH

➤ **OBSERVATEURS**

Romane PAPPALARDO (ANSA), Damien HORN (collaborateur parlementaire de Fiona Lazaar)

➤ **PERSONNES RESSOURCES**

Ambre DENIS - Les petits frères des pauvres

Caroline PETIT - La tribu de Tachenn

Emilie CASIN-LARRETICHE - Apprentis d'Auteuil

Myriam PETIT - Le Refuge

Etienne FRANCOIS - ATD Quart Monde

Pascale ANGLADE – ATD Quart Monde

Jean-Louis M'PELINGO - Chom'actif

Magloire BIANDA - CHRS vers l'avenir

Nombre total de participants : 61

Relevé de conclusions

- Création d'un groupe de travail immédiat :
 - Urgence sociale (échéance fin septembre)

- Création de 3 groupes de travail en septembre
 - Egalité des chances
 - Logement
 - Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle

- Missions spécifiques pour les travaux du comité scientifique :
 - Etude sur l'impact de la crise sur les personnes pauvres et précaires
 - Recueil instantané des remontées des situations de pauvreté
 - Suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté

- Les prochains rendez-vous en réunion plénière
 - 25 septembre 2020 – 9h30
 - 11 décembre 2020 – 9h30

La séance est ouverte à 10 heures 05. Elle se déroule en visioconférence.

Introduction

Fiona LAZAAR (Présidente) : Bonjour à tous.

Nous avons le plaisir d'accueillir Christelle Dubos pour cette réunion plénière. Madame la ministre, vous êtes venue plusieurs fois à la rencontre du CNLE mais c'est aujourd'hui dans sa configuration nouvelle que nous vous accueillons, avec le collège des 32 personnes concernées et l'intégration du Comité scientifique. Vous avez suivi ces évolutions de très près et nous avons eu l'occasion d'échanger plusieurs fois durant la crise sanitaire, qui s'est rapidement muée en crise économique et sociale. Votre engagement a été constant. Je voudrais saluer plusieurs mesures d'urgence qui ont été prises, dont certaines avaient été défendues par plusieurs membres du Conseil.

Je pense en particulier à l'aide exceptionnelle de solidarité aux familles modestes et aux bénéficiaires des minimas sociaux et à l'aide envers les jeunes précaires, qui a été versée à 800 000 jeunes, ou encore au prolongement de la trêve hivernale.

La nouvelle phase qui s'ouvre appellera un engagement sans précédent contre la précarité et l'exclusion. Le Conseil souhaite pouvoir contribuer à cet effort national. Le sujet a été abordé lors de notre réunion du 11 juin, qui a permis de bénéficier du regard précieux du collège des personnes concernées.

La présente réunion doit permettre au CNLE de poursuivre cette réflexion afin d'engager un programme de travail ambitieux et s'inscrire dans les travaux initiés par les pouvoirs publics afin de leur apporter une contribution enrichie par la diversité du CNLE.

Intervention de madame Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités et de la santé

Christelle DUBOS : Bonjour à tous et merci de m'avoir conviée à cette deuxième réunion du CNLE.

Je voudrais vous remercier, madame la présidente, et souligner votre mobilisation de chaque instant pour installer et faire vivre ce Conseil, malgré les contraintes que nous impose cette période exceptionnelle. Je voudrais également saluer la présence d'Etienne Pinte, votre prédécesseur, qui est à l'initiative de la création de ce cinquième collège au sein du CNLE, ainsi que celle de Jérôme Vignon, qui en tant que président de l'ONPES a œuvré lui aussi à la mise en place du nouveau CNLE. Je les remercie tous les deux.

Je salue la présence de chaque collège, à l'heure où vous devez convenir ensemble des priorités qui seront les vôtres dans les prochains mois. La crise sanitaire a retardé vos travaux mais vous avez tenu à vous mobiliser durant cette période, afin notamment de commencer à exercer votre rôle de conseil et de vigie vis-à-vis des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les échanges qui ont eu lieu durant la crise ne sont que la préfiguration de l'ambition portée par le CNLE.

Vous êtes nombreux à avoir insisté, le 11 juin, sur les attentes fortes et sur votre volonté de représenter les personnes en situation de pauvreté, de précarité ou d'exclusion. Nous avons besoin d'une approche riche, diverse, transversale, incluant tous les points de vue pour prendre les bonnes décisions et obtenir la vue la plus juste et la plus large des personnes en situation d'exclusion. Nous devons notamment rendre visibles les personnes qui ne le sont pas et les accompagner. Le CNLE peut jouer un rôle décisif pour faire évoluer nos politiques en la matière. Cette ambition, qui nous a conduits à réformer en profondeur la composition du CNLE, traduit un enjeu démocratique et constitue un gage de qualité de nos politiques publiques. La transformation de l'ONPES en Comité scientifique permanent rattaché au CNLE traduit aussi la volonté d'un dialogue rapproché entre les savoirs et les expériences, ce qui fait la richesse du CNLE.

Il est important pour nous que celui-ci soit en mesure de jouer pleinement son rôle dans la période qui s'ouvre. La crise sanitaire pèse plus encore sur les familles et les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, ce qui appelle une réponse de la part de l'État. Je ne rappellerai pas tout ce que nous avons mis en œuvre pour tendre davantage le filet de sécurité dont les personnes précaires ont besoin (aide

exceptionnelle aux familles et aux jeunes, un plan d'urgence d'aide alimentaire, prolongement de la trêve hivernale, etc.). Le gouvernement sait pouvoir compter sur les travaux du CNLE et sur un dialogue permanent et régulier. Ce dialogue est nécessaire et précieux pour le gouvernement.

Nathalie MONGUILLON (ATD Quart Monde) : La trêve hivernale bénéficie à un certain nombre de personnes qui ont été hébergées en urgence. Pourquoi ne pas profiter de sa prolongation pour émettre une loi qui n'autoriserait pas les expulsions sans relogement garanti ?

Antoine DULIN (CESE) : Un plan « jeunes » est en cours de préparation par le gouvernement et un certain nombre d'organisations demandent l'ouverture du RSA aux jeunes de moins de 25 ans, d'autant plus que l'aide exceptionnelle mise en place durant la crise n'a pas permis de toucher tous les jeunes, notamment ceux qui sont sans abri ou sans logement autonome, c'est-à-dire les plus précaires.

Christophe ROBERT (Fondation Abbé Pierre) : Je suis en plein accord avec ces deux interventions. Il serait utile que nous ayons une réponse très rapide quant à ce qui interviendra après le 10 juillet (fin de l'état d'urgence sanitaire et de la trêve pour les expulsions locatives). Dans de nombreux territoires, l'incertitude qui existe à compter de cette date suscite des inquiétudes. Il y a là une urgence qui appelle des réponses immédiates afin de s'assurer que cette parenthèse heureuse, d'une certaine manière, qui a suscité la forte implication de tous, connaisse des prolongements.

Patrice BLANC (Restos du Cœur) : Qu'en est-il de la réforme des conditions de l'assurance-chômage, dont l'application a été repoussée ? Prévoyez-vous un moratoire sur l'application de ces conditions (qui feraient tomber un grand nombre de personnes dans une très grande précarité) ?

Christelle DUBOS (Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé) : Notre engagement est clair, s'agissant des expulsions locatives : il n'y aura pas de remises à la rue cet été et ce principe continuera de s'appliquer tant que la crise épidémique perdure. Julien Denormandie s'y attelle avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment à travers la politique du « logement d'abord ». Nous avons mobilisé 25 000 places de mise à l'abri et d'hébergement d'urgence supplémentaires tous les jours. Il faut capitaliser sur ces mesures. Nous y travaillons avec Julien Denormandie, afin notamment de transformer certains lieux en lieux d'hébergement pérenne. Je travaille également à ce que certains lieux soient transformés en places de lits-haltes-soins-santé » permettant à des personnes en situation de grande exclusion de bénéficier d'un hébergement et d'être soignées dans de bonnes conditions.

Le plan de relance Jeunes et le plan de relance Solidarité sont en cours d'élaboration. Je n'évoquerai pas leur contenu tant que nous ne savons pas quelles seront les mesures retenues par le président de la République. Nous continuons à y travailler avec une attention particulière pour les jeunes les plus précaires et pour les bénéficiaires du RSA, notamment, car nous voyons déjà augmenter leur nombre. Des jeunes auront des difficultés d'accès à l'emploi suite à la crise du Covid-19. L'accompagnement doit aussi se trouver, à mes yeux, au cœur de ces dispositifs.

Le président de la République a demandé hier aux partenaires sociaux de se saisir de la réforme de l'assurance-chômage. Ce travail est en cours, sous l'égide également du ministère du Travail. L'objectif est de permettre de donner à un maximum de personnes l'accès à des droits.

Henriette STEINBERG (Secours Populaire) : Madame la ministre, notre dossier, pour la présente séance, comporte deux lettres que vous avez signées concernant les vacances apprenantes et les quartiers d'été. Si c'est à l'État d'organiser des vacances studieuses, il ne peut se présenter en gentil organisateur de ceux qui ne dépendent pas de lui (les collectivités locales), de même qu'il ne peut passer commande aux associations sans indiquer le montant de cet engagement financier. Quelle est aussi la compétence des préfets en matière d'éducation populaire et quelle serait la signification des labels qu'il leur est demandé de délivrer ?

Concernant les quartiers d'été 2020, le retour des adultes relais, quasiment disparus depuis deux ans, ainsi que d'autres mesures qui ne sont pas assorties du délai nécessaire aux services compétents pour mettre en œuvre ces orientations, ne nous semblent pas témoigner d'une prise en compte de la réalité.

Christelle DUBOS (Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé) : Le dispositif des vacances apprenantes est mis sur pied par Jean-Michel Blanquer et Julien Denormandie. L'État se

positionne en tant que partenaire et le rôle qu'il est demandé aux préfets de jouer porte sur la coordination du dispositif, car il faut qu'il existe un cadre national. Ce travail se déroulera en articulation constante avec les associations d'élus et les collectivités. C'est à ce niveau que des réponses devront être trouvées. J'entends vos inquiétudes et je les transmettrai à Jean-Michel Blanquer et à Julien Denormandie.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci beaucoup madame la ministre pour votre présence parmi nous ce matin. J'espère que nous aurons l'occasion de vous retrouver lors d'une réunion prochaine du CNLE.

Synthèse des remontées des personnes concernées, personnes ressources et associations suite au confinement

Jérôme VIGNON (président par intérim du Comité scientifique) : Nous avons entendu, le 11 juin, trois rapports très structurés de la part des membres du cinquième collège. Il nous a semblé important, pour la vérité du travail du CNLE, de rendre compte également d'éléments très riches de prise de conscience et d'écoute recueillis durant le confinement à la demande de la présidente du CNLE. Ils émanent de trois sources distinctes : des aperçus de récits, des constats de dysfonctionnements et des préconisations. Enfin, une série de témoignages vécus, exprimés par les membres du cinquième collège et leurs référents, a enrichi ce corpus. Cette dernière source est plus fragmentaire mais a également permis d'entendre la voix de travailleurs sociaux et de responsables des structures.

Ce recueil de récits et constats s'avère extrêmement riche. J'ai été impressionné par la qualité et la diversité de son contenu, dans lequel j'ai identifié 14 thèmes distincts. Ceux-ci convergent vers un récit commun que j'ai essayé de mettre en forme.

Le confinement lui-même a d'abord constitué une période exceptionnelle, très propice à l'approfondissement du ressenti. Le temps et les contacts ou l'absence de contact ont permis à quelque chose de très profond d'être dit. Le seul acte d'écoute est un acte qui fait sens : ce qui est essentiel, c'est de garder le lien, nous ont dit de nombreuses personnes concernées. L'anxiété, l'incertitude vis-à-vis du lendemain et la stigmatisation ont aussi constitué des impressions récurrentes, ainsi que le sentiment d'être inutile. Ces mots ont souvent été mis en relation avec la communication publique nationale. Celle-ci, lorsqu'elle n'était pas relayée ou expliquée par des acteurs de proximité, a souvent été perçue comme anxiogène. L'interruption de l'activité associative a par ailleurs généré une souffrance, notamment parce que nombre des personnes concernées font partie d'associations et ont ainsi été privées du sentiment d'utilité que peuvent procurer ces activités. Des initiatives publiques considérables ont été prises pour protéger, notamment sur le plan sanitaire, mais les mêmes initiatives ont pu accentuer des fragilités et être perçues comme une source d'inégalités, d'où une question : comment protéger sans accentuer la fragilité de ceux que l'on veut protéger ?

Le troisième thème, qui est celui ayant, de loin, donné lieu au plus grand nombre de propositions et d'observations, concerne les services publics essentiels, qui ont subi des discontinuités évidentes. La mise à l'abri en hôtel, par exemple, a donné lieu à un certain nombre de constats de dysfonctionnements établis notamment par ATD Quart Monde et le Secours Catholique : les applications ont été, à de nombreuses reprises, défaillantes, et les contacts entre les associations et les directions départementales de la cohésion sociale ou les services de la préfecture, qui pouvaient accélérer la résolution de ces difficultés, se sont avérés très inégaux.

Les dysfonctionnements les plus graves liés à la discontinuité de présence des travailleurs sociaux ont trait notamment à la situation des migrants, réguliers ou non, aux jeunes en transition, aux personnes sorties de prison et aux personnes souffrant d'addictions. Un chapitre entier serait à consacrer à l'enseignement à distance. Les familles concernées manifestent une très grande attente à l'égard du succès de leurs enfants et les solutions mises en place se sont heurtées à deux difficultés : la question de l'accès à internet, qui n'était pas toujours possible, et la nécessité d'être en mesure d'accompagner les enfants sur le plan scolaire, ce qui est compliqué. C'est la raison pour laquelle une attente de mobilisation de bénévoles, de jeunes et accompagnateurs auprès des familles a été exprimée, notamment pour l'apprentissage des techniques d'accès à internet et pour l'accompagnement scolaire.

De toutes parts, les personnes concernées et personnes référentes ont constaté que certaines personnes sortaient des radars et étaient donc en grand danger de décrochage durable. Certaines personnes qui sont en transition ont besoin d'un accompagnement particulier. Lorsque celui-ci n'a pu avoir lieu, apparaissait le risque de voir ces personnes échapper à la vigilance sociale. C'est le cas par

exemple pour les mineurs non accompagnés en rupture de l'aide sociale, les personnes subissant des troubles psychiques non soignés ou encore les jeunes perdus de vue, que les agences locales de l'emploi ne voient plus.

Un plan d'urgence a été mis en place incluant les revenus mais la baisse notable de ceux-ci, pour les familles appartenant aux 20 % des familles les plus pauvres en France, risque de se prolonger du fait de mécanismes d'endettement et d'arriérés de loyer, ce qui appelle une réponse aussi rapide que possible. Plusieurs causes s'additionnent pour entraîner des pertes importantes de ressources, ce qui pose de façon urgente une question de solvabilité et d'aide exceptionnelle.

Enfin, de nombreuses paroles d'espoir pour « l'après » ont été exprimées. Il existe une très grande attente vis-à-vis du CNLE rénové et du plan national de lutte contre la pauvreté. « *Repenser notre économie pour qu'il y ait moins de laissés pour compte* », nous ont dit certaines personnes. « *Une planète pour tous, mais aussi une économie pour tous* », avons-nous également entendu.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci beaucoup, cher Jérôme, pour cette restitution très riche, et pour terminer sur ces paroles d'espoir.

Poursuivons ce dialogue aujourd'hui et donnons à tous les collèges l'occasion de réagir à cette restitution. Je voudrais souligner l'existence d'un souhait partagé de commencer rapidement nos travaux en redonnant au CNLE non seulement une visibilité mais aussi une forme d'influence.

C'est la raison pour laquelle il est important que nous puissions constituer dès aujourd'hui les premiers groupes de travail restreints qui avanceront sur certaines thématiques et de planifier nos premiers travaux jusqu'à la fin de l'année.

Deux à trois groupes de travail thématiques pourraient se consacrer au moyen-long terme, parallèlement à des travaux d'urgence, dans le cadre du débat qui s'ouvre sur la relance du pays, afin que les personnes les plus précaires et les plus exclues ne restent pas à l'écart de ce débat.

Je rappelle enfin que le Comité scientifique est en cours de finalisation. Il sera en mesure de présenter son programme de travail lors de la prochaine réunion du Conseil. J'ai d'ores et déjà mandaté le Comité scientifique afin qu'il travaille sur l'impact de la crise.

Poursuite du débat avec les membres du CNLE

Noëlle MARILLER (Fédération nationale des Ecoles des parents et des éducateurs) : J'ai été très intéressée par cette restitution. Nous avons créé, durant le confinement, un numéro vert, « allo parents confinés ». Nous sommes en train de dresser le bilan détaillé de son activité. Nous avons reçu de nombreux appels, notamment de mères élevant seules leurs enfants. Les conversations duraient souvent très longtemps, en raison de l'acuité du désarroi et de la volonté des personnes nous appelant de réinvestir leur rôle de parents, dans une période très difficile à la fois sur le plan économique et sur le plan psychologique. Notre accompagnement a notamment eu pour objectif de redonner à ces personnes, qui culpabilisaient beaucoup, une estime de soi. Je pourrai faire part de ce bilan au Conseil lorsqu'il sera affiné.

Florent GUEGUEN (FACE) : Merci pour cette présentation de Jérôme Vignon, qui reprend très bien les remontées exprimées par les associations du réseau et les personnes qui ont été hébergées et accompagnées durant cette période. Il faudrait, à mes yeux, que le CNLE puisse centraliser toutes les données disponibles (impayés de loyer surendettement, augmentation du nombre de demandeurs des minimas sociaux, etc.), au travers du Comité scientifique, afin que le Conseil joue vraisemblablement un rôle d'observateur social et de sentinelle de façon à alimenter la réflexion du gouvernement en vue des arbitrages qu'il doit prendre dans les semaines et mois à venir, et anticiper.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Je partage tout à fait votre préoccupation. C'est la raison pour laquelle j'ai très rapidement mandaté le Comité scientifique afin qu'il travaille sur l'impact de la crise sur les personnes les plus fragiles, étant entendu que les statistiques sont généralement disponibles un an, deux ans ou trois ans après les faits qu'il s'agit d'observer, ce qui est très long.

Mon ambition est de suivre quasiment en temps réel ces évolutions, grâce à l'expérience des membres du CNLE (à commencer par les personnes concernées), avec la pleine implication du Comité scientifique qui doit conduire cette réflexion avec les membres du Conseil et en lien avec la délégation interministérielle.

Jérôme VIGNON (président par intérim du Comité scientifique) : Le Comité scientifique va devoir faire évoluer ses méthodes, en s'appuyant davantage sur des remontées de terrain et parfois des informations plus qualitatives, et moins sur des données statistiques de façon à réagir de plus rapidement à l'évolution de la situation.

Antoine DULIN (CESE) : J'ai été surpris de constater que la question des personnes sortant de prison était évoquée à plusieurs reprises dans l'exposé de Jérôme Vignon, sachant que 12 000 personnes sont sorties de prison ces derniers mois du fait notamment de la libération, durant la crise sanitaire, d'un certain nombre de détenus qui étaient en fin de peine. Il y a des initiatives à prendre, au plan interministériel et dans l'urgence, dans la mesure où ces sorties créent des risques de pauvreté, voire de retour à la délinquance. Peut-être un groupe de travail pourrait-il être consacré à cette question.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Nous devons effectivement explorer ce sujet, notamment dans le cadre des groupes de travail, mais je ne sais pas s'il existera un groupe de travail dédié à ce sujet.

Joëlle MARTINAUX (UNCCAS) : Je voudrais revenir sur les nouveaux publics, qui vont sans doute représenter un effectif croissant du fait de la crise économique qui s'annonce. Notre approche ne peut être seulement sociale : elle doit impliquer le tissu économique de nos territoires. Nous avons démontré notre capacité à innover mais des actions devront être conduites de façon propre à chaque territoire. Des exemples intéressants existent dans certaines régions. Je signale que nous venons de publier un nouveau baromètre, Sonar, qui a vocation à détecter les fragilités sociales, sanitaires et économiques de chaque territoire, en lien avec le cabinet Compas.

Dominique de RAIMBOURG (Commission consultative nationale des gens du voyage) : D'après les remontées qui me sont parvenues, les gens du voyage ont été touchés durant la période de confinement. Ils ont été peu repérés et ont parfois peu bénéficié des aides, qu'il s'agisse des aides alimentaires ou de celles des CCAS. Nous plaçons pour des mesures d'indulgence pour le stationnement illicite, lorsqu'il n'est pas possible de stationner autrement. Il faut également souligner la situation très particulière des gens du voyage, sachant que seuls 70 % des aires d'accueil prévues par la loi Besson existent en effet, générant un stationnement toujours difficile à supporter pour les sédentaires. J'aimerais être accompagné, au sein du CNLE, par des représentants d'associations représentant cette population de 400 000 personnes qui connaît parfois des difficultés sociales.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Lorsque les groupes de travail seront constitués, vous serez libres d'organiser les travaux comme vous le souhaitez. Vous pourrez notamment auditionner certains publics si cela vous paraît nécessaire. Cela me semble pertinent.

Claire HEDON (ATD Quart Monde) : La présentation faite par Jérôme Vignon me paraît une bonne synthèse. Je voudrais insister sur la souffrance qu'a induite, pour les parents, l'impossibilité d'accompagner leurs enfants sur le plan scolaire. Le retour à l'école a aussi été pénalisé par la crainte du jugement des enseignants lorsque les parents n'ont pu, durant le confinement, accompagner leurs enfants du point de vue scolaire. La question des accès à internet a constitué une difficulté, comme cela a été relevé. Nous avons demandé aux opérateurs s'ils voulaient bien basculer en illimité des forfaits limités, ce qui n'aurait pas été très compliqué. Ils ne nous ont pas répondu et il me paraît indécent que, dans un tel contexte, les opérateurs téléphoniques réalisent des bénéfices sur les plus pauvres.

Jean-Claude BARBIER (sociologue, CNRS) : Peut-être pourrions-nous aborder plus concrètement la façon dont nous allons entrer dans les travaux à travers les groupes de travail. Il est important notamment que les membres du cinquième collège sachent de quelle façon ils pourront se positionner dans ces travaux. Il pourrait aussi être rappelé que chaque groupe de travail sera animé par un binôme.

Fiona LAZAAR (Présidente) : L'objectif de cette réunion est de définir les thématiques des groupes de travail pour lesquels nous lancerons des appels à candidatures à l'issue de cette réunion. Nous veillerons

à ce que tous les collègues soient représentés au sein de ces groupes. Chaque groupe aura un(e) président(e) et un(e) rapporteur(e).

Nicolas DUVOUX (professeur, université Paris 8) : Un séminaire de réflexion sur la trajectoire et le parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, lancé l'an dernier, doit se prolonger à l'automne. Les témoignages des personnes concernées témoignent de dynamiques ou de trajectoires qui se seraient enclenchées à l'occasion de la crise sanitaire et il me semble important que ces récits et témoignages enrichissent notre réflexion collective.

J'aimerais également souligner que cette importance donnée aux trajectoires et aux récits ne doit pas nous détourner de l'objectif de mise au jour de données quantitatives et notamment de disparités territoriales particulièrement aiguës que nous avons pu observer (par exemple en Seine-Saint-Denis où j'enseigne). Ces constats me semblent aussi à relier un certain nombre de débats sociaux et politiques plus larges. Nous n'avons pas la possibilité, du fait des règles cadrant notre appareil statistique, de mesurer l'exposition des minorités aux effets de la pandémie. Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, il est apparu que les minorités avaient été frappées de façon disproportionnée par la crise économique et sociale née de la crise sanitaire. Ces dimensions sont donc particulièrement importantes et les termes du débat – puisque celui-ci n'est pas consensuel – pourraient au moins être posés.

Emilia NALY : Je conçois que les personnes ont besoin d'aide. Il n'en demeure pas moins qu'elles ont elles-mêmes pu aider les autres, malgré les difficultés qu'elles subissaient. Cette entraide a existé de façon importante. Il est aussi fondamental, pour l'homme, d'être en mesure de se divertir et de s'évader. Cette dimension est tout aussi nécessaire que l'existence des moyens matériels de subsistance. Il faut veiller à ce que cet équilibre existe.

Nathalie MONGUILLON (ATD Quart Monde) : Chaque intervention me semble pointer du doigt à la fois la nécessité d'une intervention d'urgence, ou de court terme, et des besoins de moyen ou long terme. Il faudra articuler ces deux horizons en permanence, par exemple en veillant à ce que deux ou trois personnes, dans chaque groupe de travail, articulent ces deux horizons (les mesures d'urgence et celles à pérenniser).

Alain VILLEZ (Petits Frères des Pauvres) : Je voudrais remercier Jérôme Vignon pour sa présentation et son rapport. J'ai été particulièrement sensible aux constats qu'il a soulignés concernant la solitude et l'isolement. Les personnes les plus âgées ont payé le tribut le plus lourd durant cette période en termes d'isolement et de solitude. Nous vous avons fait parvenir un travail d'enquête, réalisée avec CSA, que nous publions tous les ans, donnant la parole aux personnes de plus de 60 ans afin de connaître la façon dont elles avaient vécu cette période. Je voudrais aussi attirer l'attention du Conseil sur la situation des personnes âgées les plus pauvres, qui n'ont pu bénéficier de l'aide exceptionnelle.

Sylvie DURAND TROMBETTA (CNV) : Le Conseil national des Villes dresse les mêmes constats, à travers le prisme des quartiers prioritaires de la ville. Je pense donc que nous allons pouvoir engager, au cours des mois qui viennent, un travail commun fructueux. L'ONPV (Observatoire national de la Politique de la Ville), notamment, pourrait apporter au Comité scientifique des données certainement très utiles à ses travaux. Nous avons aussi porté une attention particulière, ces derniers mois à la situation des familles monoparentales, c'est-à-dire des femmes, en mettant en lumière certains aspects particuliers de leurs difficultés tels que les horaires hachés. La question du rôle parental est aussi revenue à plusieurs reprises, car des personnes en situation de précarité subissent parfois, de surcroît, la violence des propos de leurs appels d'offres : ceux-ci leur demandent, en gros, ce que leur mère a fait de leur vie pour que leur ménage soit si pauvre, avec pour corollaire une dévalorisation considérable du rôle parental.

Sandra (Les Apprentis d'Auteuil) : Merci, Sylvie, pour votre intervention, qui me touche particulièrement car je m'y reconnais. Nos enfants nous renvoient parfois ce qu'on ne peut leur donner quand bien même on se lève à 5 heures du matin pour aller travailler – ce qui est mon cas. Je suis debout toute la journée. Pourtant, mon réfrigérateur est vide, du fait d'inégalités sociales. Nous sommes des milliers à s'en étonner mais cela ne bouge pas. J'espère que la situation va changer dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Nous ne mentons pas et nous sommes des milliers dans cette situation en France. Il faut vraiment en prendre conscience. Nous souffrons et nous voulons juste être normaux, humains. On se cache mais nous ne devrions pas avoir honte. Nous devons être solidaires entre nous et j'espère vraiment que notre travail va payer, afin que l'État prenne conscience du fait que

nous voulons travailler, et non être assistés. Merci également à Jérôme. Vous avez très bien retranscrit tout ce que nous avons dit. Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait ne pas prendre conscience de la situation. Merci à tous.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci beaucoup Sandra. Vous avez aussi les mots, et vous y mettez du cœur. Je vous remercie pour votre témoignage, plein de sincérité, qui participe avec efficacité aux travaux que nous allons continuer de mener.

Fatima (collège des personnes concernées) : J'ai suivi tout ce qui s'est dit et je vois que la mobilisation continue. J'espère que la solidarité qui est apparue durant le confinement continuera d'exister et se développera. J'ai 67 ans et une santé plus ou moins précaire. J'ai vécu néanmoins un confinement que l'on peut qualifier d'agréable, car l'association qui m'accompagne a été très présente. Je me suis sentie très entourée. J'ai reçu des appels trois ou quatre fois par jour, me proposant notamment de faire des courses pour moi ou de m'aider de diverses façons. J'ai pensé alors aux personnes qui ne bénéficiaient pas de cette aide. Il n'y a rien de pire, pour une personne, que de se trouver à la rue. La sortie de la rue constitue un préalable pour envisager l'avenir positivement, pourvu qu'elles disposent du minimum pour vivre décemment. Je suis sûre qu'avec l'implication de tous, nous pourrions y parvenir. Merci à chacun d'entre vous pour votre mobilisation.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Ma tâche est maintenant d'essayer de conclure ces échanges très riches. J'ai noté des notions importantes telles que les nouveaux publics (jeunes, gens du voyage, familles monoparentales). Je ne suis pas sûre qu'une approche par public soit celle qui nous fera avancer de la façon la plus efficace.

Il nous faut un groupe de travail dédié à l'urgence. Je pense que nul ne le contestera compte tenu des positions que nous avons entendues. Certains de ses sujets se recouperont, à l'évidence, avec des travaux de moyen-long terme. La question de l'accès à l'alimentation pourra notamment être traitée dans ce cadre.

De nombreux sujets relatifs à l'accompagnement scolaire, à la fracture numérique, aux disparités territoriales et aux inégalités ou injustices sociales ont aussi été abordés, ce qui me paraît plaider pour la constitution d'un groupe de travail « égalité des chances », dont l'intitulé très large permettrait d'embrasser tous ces thèmes.

La question de l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle me paraît aussi un sujet important. Le sujet des personnes sortant de prison pourrait être traité dans ce cadre.

Il faut aussi un groupe de travail sur le logement. Cela me paraît essentiel.

Nous aurions ainsi quatre groupes de travail (urgence, égalité des chances, accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, logement). Parallèlement se poursuivrait la mission du Comité scientifique pour la remontée des instantanés de la précarité et le suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le Secrétariat général va vous faire parvenir un compte-rendu de notre réunion et des propositions d'organisation des groupes de travail, avec un appel à candidatures, afin que chacun puisse s'y positionner – étant entendu que participer à ces groupes demandera du temps et de l'engagement à chacun d'entre vous, car il s'agit bien d'orienter l'action publique à court, moyen et long terme.

Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 05.

Les prochaines réunions plénières du CNLE auront lieu le 25 septembre (9h30-12h) puis le 11 décembre 2020 (9h30-12h).